

Nantes, le 06 juin 2025

Fonds social européen plus 2021-2027

Programme national du fonds social européen plus (FSE+) Programme national du fonds pour une transition juste (FTJ) 2021-2027

POUR INFORMATION

Actualités des programmes nationaux FSE+ et FTJ 2021-2027

Le programme national FSE+ 2021-2027 piloté par le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles se compose d'un volet déconcentré de 2 514 M d'€, d'un volet central de 1 339 M d'€ et d'une dotation de 154 M d'€ de crédits d'assistance technique.

En amont de la validation du programme national FSE+ par la Commission européenne¹, une enveloppe de 80,6 M d'€ de crédits² pour cette programmation FSE+³ a été attribuée à l'Etat en région des Pays de la Loire par un courrier du Délégué général de la DGEFP⁴ du 26 octobre 2021 adressé au Préfet de région.

Au total, depuis le début du cycle de programmation 2021-2027, ce sont 150 appels à projets (AAP) qui ont déjà été publiés dont 147 au titre du FSE+ et 3 au titre du FTJ.

Les AAP des 8 organismes intermédiaires (OI) portent sur le programme FSE+ uniquement. En effet, le programme FTJ dans son volet « compétences » est confié en totalité en gestion à l'Etat en région Pays de la Loire.

Les AAP publiés par les OI sont tous préalablement validés par l'Autorité de gestion déléguée opérant par la DREETS.

Au 03/06/2025, 133 AAP ont été publiés par eux depuis le début de la programmation 2021-2027 :

- 114 sur l'objectif spécifique H de la priorité 1 du programme « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés ».
- 9 sur l'objectif spécifique L de la priorité 1 du programme « Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale [...] ».
- 7 sur l'objectif spécifique A de la priorité 2 du programme « Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes [...] »
- 3 sur la priorité 6 du programme qui concerne les « Actions sociales innovantes » en lien avec le but de l'objectif spécifique H déjà mentionné.

¹ cette validation est intervenue le 27 octobre 2022

² 78 318 172 euros de crédits d'intervention et 2 322 045 euros de crédits d'assistance technique

³ le PN FSE+ ne comprend pas les crédits du Fonds de Transition Juste (FTJ) ; le FTJ donne lieu à un programme national dédié

⁴ Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Tous les AAP (locaux et nationaux) sont consultables sur le site : <https://fse.gouv.fr/les-appels-a-projets>

Au 03/06/2025, le montant total de la programmation FSE+ en Pays de la Loire est d'environ 36 M d'€, à travers 194 opérations. Le taux de programmation des crédits d'intervention FSE+ est d'environ 46% de la dotation régionale FSE+. Ce taux est dans la moyenne de celui des autres régions. Il devrait augmenter significativement d'ici à la fin d'année 2025 du fait d'une programmation constante des 8 OI et d'un flux important de dossiers de l'AGD qui sont actuellement en cours d'instruction.

Depuis le précédent comité, on note une évolution significative du montant des dépenses UE retenu par l'AG qui est d'environ 7,5 M d'€ soit 69% de l'objectif déclaration de dépenses 2025. De nombreux bilans sont attendus au 30 juin 2025. Lesquels feront l'objet de CSF au cours du second semestre. En Pays de la Loire, l'objectif de déclaration de dépenses 2025 fixé à 10,9 M d'€ sera dépassé en fin d'année.

Concernant les procédures et critères de sélection des opérations des programmes nationaux FSE+ et FTJ 2021-2027, la DGEFP a communiqué aux services gestionnaires de nouvelles instructions (cf. annexe 1) suite au Comité National de Suivi (CNS) du 26 mars 2025. Lesquelles ont été prises en compte dans les AAP de l'AGD et des OI.

Le FTJ⁵ fait l'objet d'un programme national FTJ dédié dont l'Autorité de gestion est la DGEFP. Celui-ci a été validé par la Commission européenne le 28 novembre 2022.

Les Plans Territoriaux de Transition Juste (PTTJ) des 6 régions éligibles au FTJ sont annexés au programme national FTJ 2021-2027.

Le PTTJ Pays de la Loire constitue le cadre stratégique des actions envisagées sur le territoire FTJ⁶. Il a été rédigé par la Région en concertation avec les services de l'Etat⁷, les partenaires de l'emploi et les collectivités signataires⁸ du PACTE de Cordemais.

Le PTTJ de la Région Pays de la Loire prévoit au titre de son volet « investissement » des actions de diversification économique sur le territoire du PACTE de Cordemais. Au titre de son volet « compétences⁹ », il prévoit des actions de perfectionnement et de reconversion des travailleurs, des demandeurs d'emploi, des salariés et ex-salariés¹⁰ et des sous-traitants de la centrale à charbon de Cordemais et plus largement, des salariés issus des secteurs en déclin¹¹ et en transformation¹² vers des secteurs de diversification tels que les énergies renouvelables, la rénovation énergétique, les batteries électriques, la réhabilitation des friches, la collecte et le traitement des déchets, (...).

Par ailleurs, il est également possible d'orienter ces publics vers des secteurs à fort besoin de main d'œuvre si ceux-ci respectent le principe du DNSH¹³.

⁵ L'objectif du FTJ est de soutenir les initiatives de développement durable (reconversions de sites, adaptation des modes de production, appui à des secteurs alternatifs...) et la reconversion sociale des salariés, des ex-salariés, des demandeurs d'emploi et au-delà, sur les territoires les plus émetteurs de CO² et marqués par le changement de modèle productif lié à la transition énergétique. Les autorités françaises ont identifié 10 départements éligibles à ce fonds dont celui de la Loire-Atlantique. L'enveloppe consacrée au département sera de 69 M d'€. La Région Pays de la Loire gère 70 % de l'enveloppe (48,3 M d'€) dans le cadre du volet « investissement », tandis que l'Etat est en responsabilité du volet « compétences » pour 30 % des crédits (20,7 M d'€).

⁶ il correspond au périmètre géographique du PACTE de Cordemais

⁷ SGAR, DGEFP, DREETS FSE, DDETS 44

⁸ Communauté de communes Estuaire et Sillon, CARENE, Nantes Métropole

⁹ géré par l'Etat (Préfet de région / DREETS)

¹⁰ en complément des dispositifs réglementaires de droit commun

¹¹ cokéfaction-raffinage, production d'électricité

¹² métallurgie, chimie, fabrication de produits minéraux non métalliques

¹³ Do no significant harm – ne pas causer de préjudice important à l'environnement

Au total, trois AAP gérés par la DREETS ont été publiés. Le dernier AAP « compétences » du territoire a été publié le 13 mai 2025, ce dernier est ouvert jusqu'au 31 juillet 2025. Un webinar de présentation organisé par la DREETS est prévu le 13 juin 2025.

A début juin 2025, 4 opérations ont été conventionnées pour un montant total d'environ 5,1 M d'€. Le taux de programmation des crédits d'intervention FTJ est d'environ 26% de la dotation régionale FTJ volet « compétences ». Ce taux de programmation devrait progresser dans les prochains mois suite à l'instruction de nouveaux dossiers FTJ s'inscrivant dans le troisième AAP évoqué précédemment.

La DGEFP, en lien avec les DREETS des territoires éligibles au FTJ, a souhaité pouvoir soutenir la promotion de l'apprentissage, les formations en alternance pour les secteurs de diversification identifiés par les PTTJ. L'Autorité de gestion a modifié le programme national en ce sens pour permettre d'agir sur cette thématique en renvoyant l'éligibilité de ces actions aux PTTJ.

Une actualisation du PTTJ Pays de la Loire a été soumise à la consultation écrite du précédent comité pour intégrer notamment cette possibilité d'action au volet « compétences ».